

Date de mise en ligne de  
l'acte :27/02/2026

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 15  
Procurations : 3  
Votants : 18

**N° 2026 1 2**

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX le ONZE FÉVRIER à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 février 2026

**Etaient présents** :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES,

Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, SALOMÉ, SANEGRE.

**A donné pouvoir** :

Mr TOURAILLES à Mme PONS

Mr ZAMBONI à Mr MARETTE

Mme RIGAL à Mr GOURMANDIN

**Absents excusés** :

Mrs DEJEAN, DELGENES, FONTA.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

**Secrétaire de séance** : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET FINANCIER : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

**Vu** le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP),

**Vu** le rapport joint,

Madame PONS Géraldine, 1<sup>er</sup> adjointe, Vice-présidente de la commission finances rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le II de l'article 13 de la LPFP dispose quant à lui que chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre à savoir la CCPAP.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition de son rapporteur,

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

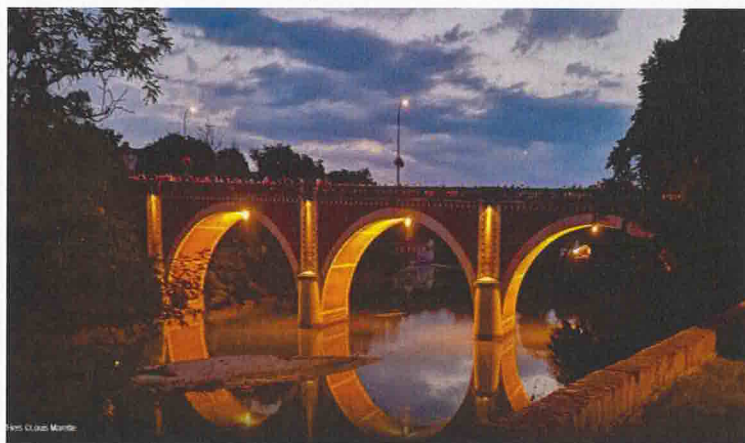
**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 20 février 2026**

**Le Maire,  
Louis MARETTE**



**Le secrétaire de séance,  
Louis DARDIER**

# COMMUNE DE MAZERES DOB 2026



**05/02/2026**

## LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 (DOB)

### SOMMAIRE

#### Table des matières

I - CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 .....	3
1.1 – PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES : .....	3
1.1.1 Contexte économique mondial : des tensions géopolitiques .....	3
1.1.2 – Contexte Européen (zone euro) : .....	3
1.1.3 – Situation économique en France : Nouveau dérapage du déficit public. ....	4
1.1.4 – Impacts 2025-2026 sur les budgets communaux .....	6
1-2 - PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : MESURES POUR LES COLLECTIVITES .....	6
1.2.1 – Déroulé du projet de loi de finances 2026 .....	6
1.2.2 – PLF 2026 – Impacts financier pour le bloc communal .....	6
II. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE .....	8
2-1 – ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	8
2.1.1 Les recettes fiscales .....	10
2.1.2 – Analyse des concours d'Etat et des dotations .....	10
2.1.3- Autres produits de gestion courante .....	11
2.2 - SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	12
2.2.1 – Masse salariale .....	12
2.2.2 – Charges à caractère générales .....	13
2.2.3 – Autres charges de gestion courante : .....	13
2.2.4 – Les amortissements : amortir c'est anticiper .....	13
2-3 ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	13
2.3.1 FCTVA .....	14
2.3.2. Subventions d'équipement perçues .....	14
2.4– SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	15
2-5 LES LEVIERS DE L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE .....	16
2.5.1 – Autofinancement (épargne de gestion courante) .....	16
2.5.2 – Epargne nette .....	16
2.5.3 – Endettement de la commune .....	16
2-6 LA FISCALITÉ DIRECTE .....	18
2.6.1 – Evolution des bases .....	18
2.6.2 – Nos taux d'imposition : rappelons la politique de taux de la commune .....	18
2.6.3 Prochains projets de la Commune .....	18
2-7 – BUDGET ANNEXE .....	19
III. CONCLUSION .....	19



## COMMUNE DE MAZERES

### **LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 (DOB)**

#### **INTRODUCTION : CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales. Il participe à l'information des élus et favorise un débat démocratique sur les priorités et les orientations financières de la commune, préalablement au vote du budget primitif.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget et s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), communiqué aux membres du conseil municipal au moins cinq jours avant la séance.

Le DOB ne revêt aucun caractère décisionnel mais constitue un temps d'échange essentiel permettant d'éclairer les choix budgétaires à venir.

Le présent débat constitue le dernier Débat d'Orientation Budgétaire de la mandature 2020-2026. Il s'inscrit dans un contexte institutionnel et financier particulier, marqué par une instabilité nationale et par une procédure budgétaire de l'État conduite dans des délais contraints.

Les éléments d'analyse présentés dans ce rapport reposent sur des données économiques, financières et institutionnelles arrêtées au 30 janvier 2026. À cette date, les grandes orientations du projet de loi de finances pour 2026 sont considérées comme stabilisées, même si certaines modalités techniques demeurent susceptibles d'évoluer.

Afin de respecter pleinement les obligations légales tout en garantissant une information complète de l'assemblée délibérante, la commune a fait le choix d'avancer son calendrier budgétaire. Cette organisation vise à permettre un débat approfondi et à sécuriser le processus décisionnel.

Dans ce cadre, les élus ont fait le choix de voter le Budget Primitif avant le renouvellement de l'équipe municipale afin d'assurer la continuité budgétaire. Le Budget 2026 sera présenté et soumis au vote du conseil municipal le 4 mars prochain, conformément aux délais réglementaires de transmission des documents budgétaires.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis aux services de l'État et mis à la disposition du public, notamment par sa publication sur le site internet de la commune, afin de garantir la transparence de l'action publique locale.

# **I - CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

## **1.1 – PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES :**

Il est essentiel de situer les perspectives macroéconomiques de 2026 à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

### **1.1.1 Contexte économique mondial : des tensions géopolitiques**

L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2025, malgré des tensions géopolitiques persistantes et un commerce international plus fragmenté. La désinflation s'est confirmée, portée par la baisse des prix de l'énergie, tandis que la croissance a ralenti sans s'effondrer.

Chiffres clés 2025 :

- Croissance mondiale :  $\approx +2,8\%$
- États-Unis : PIB +1,1 % T3 2025 (soit +4,3 % annualisé)
- Chine : ventes au détail +1,3 % sur un an, investissement -2,6 % (nov. 2025)
- Prix du Brent :  $\approx 60$  USD, soit -18 % sur 2025
- Inflation : devrait ralentir à 4,2% en 2025

→ Pour 2026, les institutions anticipent une croissance mondiale modérée mais stable, autour de +2,7 % à +3 %, sous réserve d'un maintien de la désinflation et d'une absence de choc géopolitique majeur.

Les risques restent orientés à la baisse : tensions commerciales, ralentissement chinois durable, conflits régionaux.

### **1.1.2 – Contexte Européen (zone euro) :**

La zone euro est restée en croissance faible, avec une industrie atone mais un marché du travail encore solide. L'inflation est revenue proche de la cible de la BCE, permettant une stabilisation des taux directeurs.

Chiffres clés 2025 :

- Croissance zone euro :  $\approx +1,5\%$
- Inflation (déc. 2025) : 2,0 %
- Chômage : 6,3 % (nov. 2025)
- Taux de dépôt BCE : 2,0 % (stabilisé)

## Croissance modérée dans la zone euro, la France et l'Allemagne en retrait

Prévisions de variation du PIB en %

Pays	Année 2025	Année 2026
Pologne	3,3%	3,0%
Espagne	2,6%	2,0%
Grèce	2,3%	2,2%
Portugal	1,8%	2,2%
Pays-Bas	1,3%	1,2%
Suède	1,1%	1,9%
<b>Zone euro (20)</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,4%</b>
Belgique	0,8%	0,9%
Italie	0,7%	0,5%
<b>France</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,3%</b>
<b>Allemagne</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,1%</b>

Source: Commission européenne, prévisions de printemps, publiées le 19 mai 2025



→ En 2026, la croissance européenne resterait modérée ( $\approx +1,6\%$ ). La politique monétaire deviendrait progressivement moins restrictive, sans retour rapide aux taux très bas.

Les finances publiques des États membres demeurent sous pression, ce qui limite les marges de soutien budgétaire aux collectivités.

### 1.1.3 – Situation économique en France : Nouveau dérapage du déficit public.

#### **\*\*Contexte économique national moins dynamique que nos voisins\*\***

En France, l'année 2025 se caractérise par une inflation faible, une croissance modeste et un niveau de déficit public élevé, dans un contexte politique budgétaire incertain. Les indicateurs conjoncturels se sont néanmoins légèrement améliorés en fin d'année.

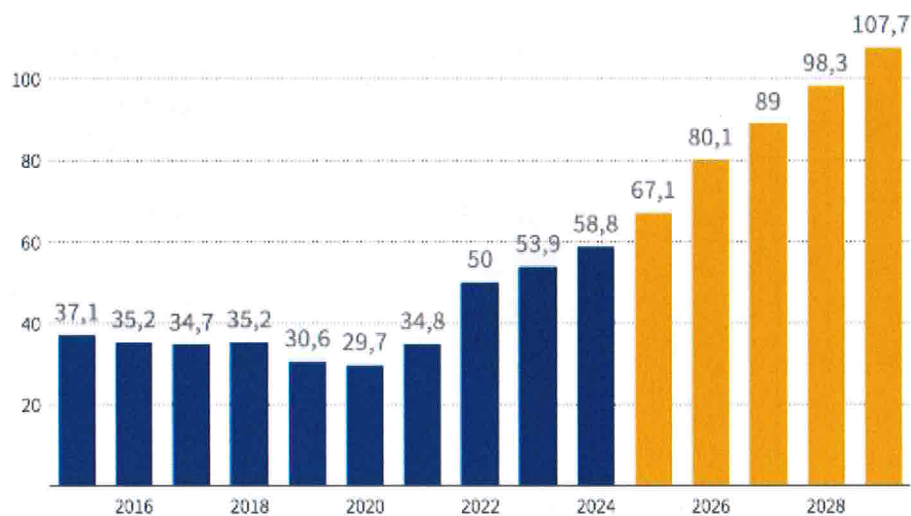
Chiffres clés 2025 :

- Inflation : +0,8 % sur un an (déc. 2025)
- PIB : 0,9 %
- Déficit public :  $\approx 5\%$  du PIB
- Dette publique : 118,1 % du PIB soit 3 523 milliards€
- OAT 10 ans : 3,56 % fin 2025

## La charge de la dette pourrait dépasser 100 milliards

Montant de la charge de la dette de l'État, en milliards d'euros.

- ... Réalisé
- ... Prévision



Source: Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) – Haut Conseil des Finances Publiques (HCFPF)



➔ Pour 2026, la croissance française serait légèrement supérieure à 2025, autour de +1 %, mais insuffisante pour résorber rapidement les déséquilibres publics. L'effort de **redressement budgétaire de l'État se poursuivra**, avec une attention particulière portée à la maîtrise des dépenses publiques.

### 1.1.4 – Impacts 2025-2026 sur les budgets communaux

#### Enjeux financiers pour les communes en 2026

Dans un environnement de croissance modérée, de dotations contraintes et de taux durablement plus élevés, les communes doivent arbitrer entre maîtrise des dépenses de fonctionnement, préservation de l'épargne brute et priorisation des investissements structurants.

Ces éléments économiques ont un impact direct sur les finances publiques d'où la volonté du gouvernement de mettre en place des réformes fiscales via une loi des finances imposant des économies aux collectivités.

## 1-2 - PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : MESURES POUR LES COLLECTIVITES

(Situation au 30 janvier 2026)

### 1.2.1 – Déroulé du projet de loi de finances 2026

Le projet de loi des finances pour 2026 déposé le 14/10/2025 a été examiné par le parlement à l'automne dans un contexte politique marqué par l'absence de majorité stable à l'assemblée nationale.

Cette situation a conduit le gouvernement à engager sa responsabilité afin de permettre l'adaptation du texte. La loi de fin a été définitivement adoptée fin janvier 2026 et promulguée début février constituant le cadre financier de référence par l'élaboration des budgets locaux 2026.

### 1.2.2 – PLF 2026 – Impacts financier pour le bloc communal

Les collectivités sont associées aux efforts de maîtrise du déficit Public.

Objectif : réduire le déficit à 5% du PIB (contre 5,4% en 2025)

#### ➤ Contribution des collectivités au redressement des finances publiques

L'effort global demandé aux collectivités locales est désormais évalué à **environ 2 milliards d'euros**, après arbitrages, contre plus de 4,5 Md€ envisagés dans les versions initiales du PLF.

Cet effort ne repose pas sur une baisse directe de la DGF, mais sur des mécanismes financiers ciblés.

### A. Mesures concernant les dotations

#### ↳ Dotations de fonctionnement : stabilité confirmée

La Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) est annoncée comme globalement stable en 2026 à l'échelle nationale.

- Enveloppe nationale totale : ≈ 27,4 Md€

En général 70% est consacré aux communes, 25% aux départements et régions 5%.

Cette stabilité de l'enveloppe nationale n'exclut pas des évolutions individuelles, liées aux mécanismes de péréquation, d'écêtement et aux critères de répartition (DSU DSR DNP qui sont des dotations de péréquations voient leurs montants évoluer dans une enveloppe stable).

#### ↳ Dotations d'investissement : dispositifs maintenus, fusion abandonnée

Le projet initial de création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), issu de la fusion de la DETR et de la DSIL, a été abandonné dans les arbitrages finaux. Ces dotations seraient ainsi maintenues, sans changement et sans baisse de crédits.

### ↳ **Fonds vert : maintenu mais un niveau inférieur aux années précédentes**

Ce fonds aide les projets de collectivités en matière de transition énergétique

- Enveloppe globale 2026 : environ 840 M d€ dans la version finale du budget

Son enveloppe a beaucoup diminué depuis 2024

- 2024 : 2,5 Md€
- 2025 : 1,15 Mds€
- 2026 : environ 840M€

Avant négociation le PLF prévoyait 650 M€

### ↳ **DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Le mécanisme est acquis, l'impact variable selon les communes

La DCRTP continue de faire l'objet de minorations, pouvant entraîner des pertes significatives pour les collectivités concernées. C'est une **variable d'ajustement** des concours de l'État

## **B. Mesures concernant la fiscalité**

### ↳ **Exclusion du FCTVA**

L'exclusion prévue initialement concernant certaines dépenses d'entretien (bâtiments voirie et réseaux) serait abandonnée permettant de maintenir leur éligibilité au fonds, (même si le décalage d'un an pour les EPCI est conservé).

## **C. Autres mesures :**

### ↳ **DILICO 2 : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités**

Le dispositif est maintenu mais fortement réduit :

- le montant retenu :  $\approx 740$  M€ au niveau national.
- le dispositif est concentré principalement sur d'autres niveaux de collectivités, avec **un impact nul pour les communes.**

### ↳ **Revalorisation des bases locatives**

Pour 2026, les bases servant au calcul des impôts locaux seront revalorisées de + 0,8 %. Ça reste une base modérée.

### ↳ **Réduction du déficit CNRACL**

Annoncé en 2025 il est prévu une augmentation de 3 points par an jusqu'en 2028 des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) soit + 12 points sur 4 ans.

Evolution du taux des cotisations CNRACL

2024	2025	2026	2027	2028
31,65 %	34,65%	37,65%	40,65%	43,65 %

Pour Mazères cette hausse de 3 points représente 27000 euros sur 4 ans soit 108000 euros.

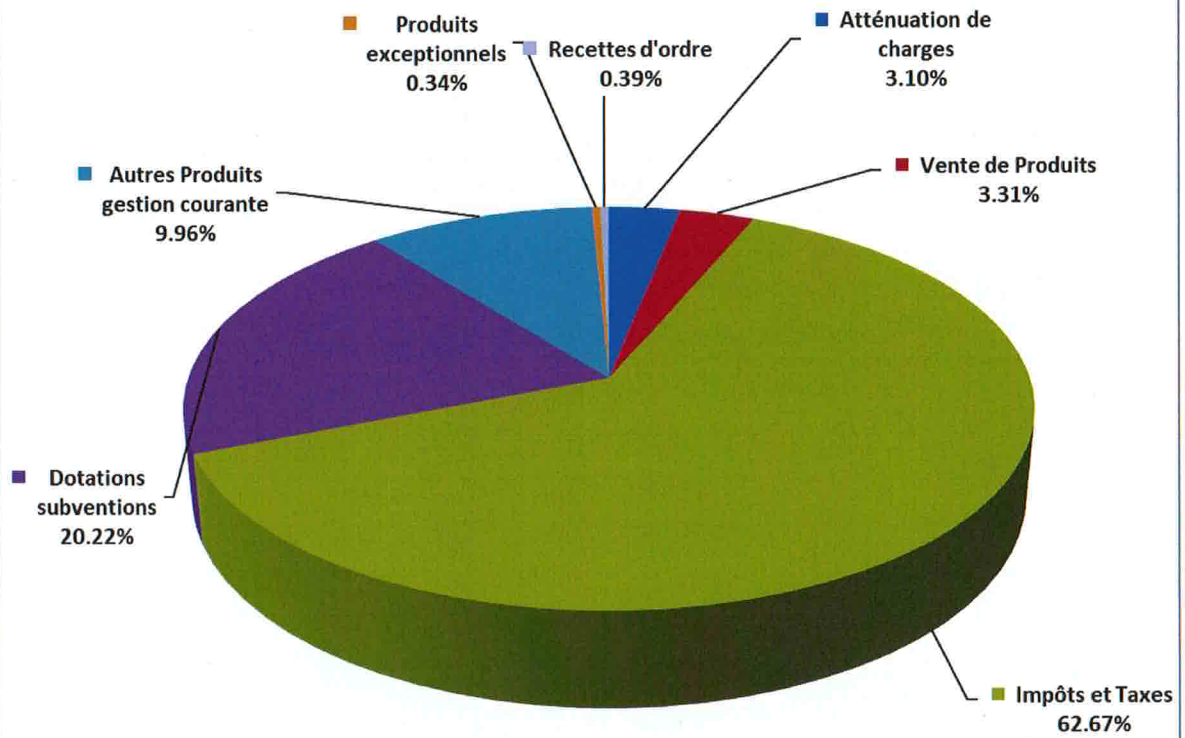
## **II. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE**

### **2-1 – ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

En 2025 les recettes réelles de la commune s'élèvent à 5 293 811€ soit une évolution de 239 425€ (+ 4, 74 %).

<b>CHAP.</b>	<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
013	Atténuation de charges	71 908	52 818	123 224	164 839
70	Vente de Produits	157 205	184 877	162 100	176 049
73	Impôts et Taxes	2 854 029	3 078 795	3 296 411	3 330 858
74	Dotations subventions	1 005 732	993 776	1 017 753	1 074 452
75	Autres Produits gestion courante	412 976	370 186	423 683	529 527
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 501 851</b>	<b>4 680 451</b>	<b>5 023 172</b>	<b>5 275 726</b>
76	Produits financiers	4	6	9	9
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
77	Produits exceptionnels	28 872	10 775	31 205	18 076
<b>Total des recettes exceptionnelles</b>		<b>28 872</b>	<b>10 775</b>	<b>31 205</b>	<b>18 076</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>4 530 726</b>	<b>4 691 232</b>	<b>5 054 386</b>	<b>5 293 811</b>
042	Opération de transfert entre sect.	3 135	3 133	120	20 940
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 135</b>	<b>3 133</b>	<b>120</b>	<b>20 940</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 533 862</b>	<b>4 694 365</b>	<b>5 054 506</b>	<b>5 314 751</b>

## COMPOSITION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2025



### **2.1.1 Les recettes fiscales**

<b>EVOLUTION DES RECETTES FISCALES - HORS ROLES SUPPLEMENTAIRES</b>			
<b>Taxes</b>	<b>Produits 2023</b>	<b>Produits 2024</b>	<b>Produits 2025</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	52 043.00	48 207.00	34 885.00
Taxe d'habitation sur les logements vacants	28 568.00	42 237.00	33 360.00
Taxe foncier bâti	1 640 784.00	1 826 928.00	1 872 209.00
Taxe foncier non bâti	134 607.00	138 979.00	123 631.00
Taxe add. FNB			
Cotisation foncière des entreprises			
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 002.00</b>	<b>2 056 351.00</b>	<b>2 064 085.00</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>Produits 2023</b>	<b>Produits 2024</b>	<b>Produits 2025</b>
Compensation taxe d'habitation			
Compensation taxe foncière	198 974.00	214 794.00	222 757.00
Compensation taxe professionnelle-CFE			
Compensation versée CCPAP	896 188.00	896 188.00	843 711.96
<b>TOTAL</b>	<b>1 095 162.00</b>	<b>1 110 982.00</b>	<b>1 066 468.96</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>Produits 2023</b>	<b>Produits 2024</b>	<b>Produits 2025</b>
CVAE	-	-	-
DCRTP – compensation liée à la réforme	33 448.00	33 448.00	2 155.00
FNGIR	71 195.00	71 195.00	71 195.00
FPIC	64 260.00	68 222.00	65 187.00
IFER			
TASCOM			
<b>TOTAL</b>	<b>168 903.00</b>	<b>172 865.00</b>	<b>138 537.00</b>
<b>Récapitulatif général</b>	<b>3 120 067.00</b>	<b>3 340 198.00</b>	<b>3 269 090.96</b>

Les recettes de fonctionnement de la commune ont un niveau consolidé de 3 269 090 € en 2025. La fiscalité directe est portée principalement par la TFB dont l'évolution est liée aux bases sans modifications de taux.

Les compensations d'état constituent un socle important stable malgré quelques ajustements.

↳ A noter la forte réduction de la DCRTP qui de 33 448€ passe à 2 155€.

### **2.1.2 – Analyse des concours d'Etat et des dotations**

<b>EVOLUTION CONCOURS FINANCIERS</b>			
<b>Concours financiers de l'Etat</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Dotation globale de fonctionnement - D.G.F - article 74111</b>			
Dotation de base			
Dotation forfaitaire	214 157	213 635	212 040
Dotation superficie			
Part dynamique de la population	-522	-870	0
Complément garantie			
<i>Compensation salaires TP (versée CCPAP)</i>	98 034	98 034	98 034
Compensation baisse TP			
Ecrêtement	0	725	-4 605
Contributions redressement finances publiques			
<b>Total D.G.F.</b>	<b>311 669</b>	<b>311 524</b>	<b>305 469</b>
<b>Dotation solidarité rurale -D.S.R. - article 74121</b>			
Fraction bourg centre	243 364	256 823	308 188
Fraction péréquation	89 608	100 962	121 154
<b>Total D.S.R.</b>	<b>332 972</b>	<b>357 785</b>	<b>429 342</b>
<b>Dotation Nationale de Péréquation - Article 741127</b>			
Dotation Nationale de Péréquation	32 704	38 802	43 087
<b>Total Dotation Nationale de Péréquation</b>	<b>32 704</b>	<b>38 802</b>	<b>43 087</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>677 345</b>	<b>708 111</b>	<b>777 898</b>

En 2025, le montant des dotations est de 777 898 €, en hausse de 69 779 € soit une évolution de +9.8% (hausse liée à la DSR et la DNP).

La DGF a progressé mais grâce aux dotations de solidarité (+ 7 000€) tandis que la dotation forfaitaire recule (- 6 000€)

Sans la DSR et la DNP, la DGF de la commune aurait reculé.

Ce qui confirme que la commune a raison de renforcer ses recettes propres.

### **2.1.3- Autres produits de gestion courante**

Les produits de gestion courante progressent de 105 844€ soit une hausse de 25%.

- revenus des immeubles, 227 229€  
redevance exceptionnelle des panneaux PV du parking du collège 34 000€
- recettes liées à l'hydraulique :
  - redevance annuelle RME 180 000€
  - participation exceptionnelle de la RME à hauteur de 20 000€

## 2.2 - SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses réelles est quasi nulle (+0,4%) avec une hausse de 14 624€.

Tout cela dans un contexte d'inflation et de revalorisation statutaires nationale et des tensions sur l'énergie et les services.

Cette quasi stabilité des dépenses est un bon signal de gestion.

CHAP.	Libellé	2022	2023	2024	2025
011	Charges caractère général	1 460 755	1 368 890	1 497 651	1 548 644
012	Charges de Personnel	1 668 665	1 804 856	2 011 902	1 984 010
014	Attenuation de produits	19 293	12 512	6 362	17 631
65	Autres charges gestion courante	287 407	365 313	391 000	377 594
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 436 120</b>	<b>3 551 571</b>	<b>3 906 915</b>	<b>3 927 879</b>
66	Charges financières	37 861	48 019	68 140	61 834
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>37 861</b>	<b>48 019</b>	<b>68 140</b>	<b>61 834</b>
67	Charges exceptionnelles	37	133	33	0
<b>Total des dépenses exceptionnelles</b>		<b>37</b>	<b>133</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>3 474 019</b>	<b>3 599 723</b>	<b>3 975 089</b>	<b>3 989 713</b>
68	Dotations aux amortissements	185 258	231 867	248 838	309 557
042	Op. de transfert entre sect.	0	1 400	0	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>185 258</b>	<b>233 267</b>	<b>248 838</b>	<b>309 557</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 659 277</b>	<b>3 832 990</b>	<b>4 223 927</b>	<b>4 299 270</b>

### 2.2.1 – Masse salariale

La masse salariale nette de la commune s'élève à 1.8 million en 2025 en baisse de 3.62% par rapport à 2024.

1<sup>er</sup> poste de dépense de la commune, il représente 46% des dépenses de fonctionnement

Ceci résulte d'une bonne maîtrise de l'effectif :

- 2 départs d'agents à la retraite

DEPENSES PERSONNEL DEPUIS 2023			
	2023	2024	2025
DEPENSES BRUTES	1 785 642.46	1 985 067.06	1 954 122.20
AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	19 213.49	26 834.56	29 888.18
<b>TOTAL DEPENSES BRUTES</b>	<b>1 804 855.95</b>	<b>2 011 901.62</b>	<b>1 984 010.38</b>
ATTENUATION DE CHARGES (CHAP 013)	58 817.50	123 224.15	163 677.38
PERSONNEL MIS A DISPOSITION (article 70841)	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58 817.50</b>	<b>123 224.15</b>	<b>163 677.38</b>
<b>TOTAL DEPENSES NETTES DE PERSONNEL</b>	<b>1 746 038.45</b>	<b>1 888 677.47</b>	<b>1 820 333.00</b>

A noter le recrutement en 2026 d'un policier municipal.

### **2.2.2 – Charges à caractère générales**

Ce sont des dépenses courantes (énergie, entretien, contrats assurances) qui ont subi malgré cela l'inflation mais l'évolution est maîtrisée.

Augmente de 50 993 (hausse +3,40%)

Points de surveillance :

- les contrats de prestations de services : LECGS 278 000€

### **2.2.3 – Autres charges de gestion courante :**

Les subventions aux associations de la commune inscrites s'élèvent à 191 686€ en 2026 incluant certains droits de place.

A noter aussi une subvention de 50 000 € au CCAS.

Ces dépenses traduisent de l'engagement constant de la commune en faveur de la vie locale et de la solidarité.

### **2.2.4 – Les amortissements : amortir c'est anticiper.**

- ↳ En 2025 on amortit à hauteur de 309 557€. L'amortissement permet d'anticiper le renouvellement futur des équipes et du patrimoine communal.
- ↳ Aucune dépense exceptionnelle ou opération de rattrapage de fin de mandat n'apparaît dans le budget 2025.

## **2-3 ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Présente l'évolution des principaux postes de recettes de section d'investissement qui permet de financer des projets structurants. Ce n'est pas une dépense courante.

## EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	2023	2024	2025
Total des recettes d'équipement Subv 13 et art 16 (caution-emprunts)	613 195	1 057 350	784 992
Total des recettes financières art 10 (Fctva, Taxe aménagement, 1068 : excédent de fonctionnement)	454 683	1 100 524	1 015 743
Opération pour compte de tiers		73 291	5 588
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 067 878</b>	<b>2 231 165</b>	<b>1 806 323</b>
Dotations aux amortissements	233 267	248 838	307 218
Opérations patrimoniales	0	0	15 287
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>233 267</b>	<b>248 838</b>	<b>322 504</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 301 145</b>	<b>2 480 003</b>	<b>2 128 827</b>

La commune privilégie l'autofinancement et la mobilisation des subventions plutôt que le recours à l'emprunt.

### **2.3.1 FCTVA**

Sur l'exercice 2025 le montant est de 325 860 €.

Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements réalisés en 2024. Le taux de cette recette s'élève à 16,404 %.

Investir aujourd'hui permet de récupérer des recettes demain.

### **2.3.2. Subventions d'équipement perçues**

781 800€ bonne mobilisation des financeurs publics.

Pour mémoire, ces subventions d'équipements proviennent principalement de l'Etat du Conseil Départemental et de la Région :

- Etat : 316 922 €
- Conseil Départemental : 259 468 €
- Région : 130 036 €
- SDE : 55 372 €
- CCPAP : 20 000€

Les recettes d'investissement permettent de financer les équipements et le patrimoine courant sans recourir exclusivement à l'emprunt et à transformer des projets en financements concrets sans fragiliser l'équilibre financier qui est essentiel.

Dans un contexte marqué par la probable baisse de dotation notamment à certaines agences de l'état, la sécurisation des recettes en devient encore plus importante. Continuer à travailler les dossiers en amont pour garantir la participation des partenaires.

## **2.4- SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la Collectivité : achat de matériel, aménagement des bâtiments, travaux d'infrastructures par exemple.

<b>EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Libellé</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Total des opérations d'équipement -20-21-23	1 936 972	2 621 450	1 264 136
Total des dépenses financières	198 859	177 737	183 027
Opération pour compte de tiers		70 523	2 768
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 135 831</b>	<b>2 869 711</b>	<b>1 449 930</b>
Dotations aux amortissements 040	3 133	120	20 940
Op. de transfert entre sect 040			
Opérations patrimoniales	0	0	15 287
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 133</b>	<b>120</b>	<b>36 227</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 138 964</b>	<b>2 869 831</b>	<b>1 486 157</b>

La Commune a investi au titre des dépenses d'équipement la somme de 1 449 930€ en 2025.

### Focus : dépense d'équipement

Sur l'ensemble du mandat 2021-2026, le volume cumulé des dépenses d'investissement atteint 9 216 425€ soit une moyenne de 1 843 285€ par an.

Ces dépenses correspondent aux études travaux acquisitions et opérations en cours.

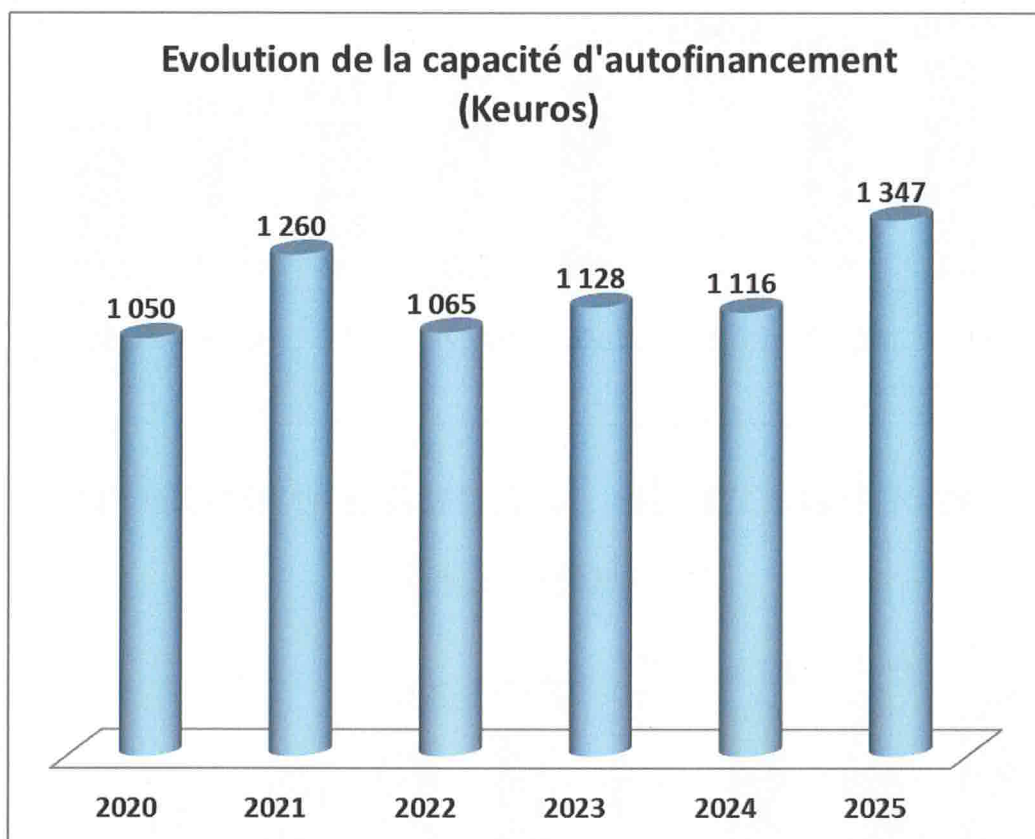
En 2025, nous réalisons cette année 1 264 136 de dépenses d'investissement.

## **2-5 LES LEVIERS DE L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE**

La politique d'investissement de la commune repose sur plusieurs leviers : l'autofinancement, la mobilisation des subventions, le FCTVA et éventuellement le recours à l'emprunt.

### **2.5.1 – Autofinancement (épargne de gestion courante)**

La CAF, capacité d'autofinancement, représente l'excédent financier dégagé par la commune après le paiement des charges de fonctionnement, c'est un indicateur clé de santé financière.



### **2.5.2 – Epargne nette**

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après avoir payé les remboursements d'emprunts.

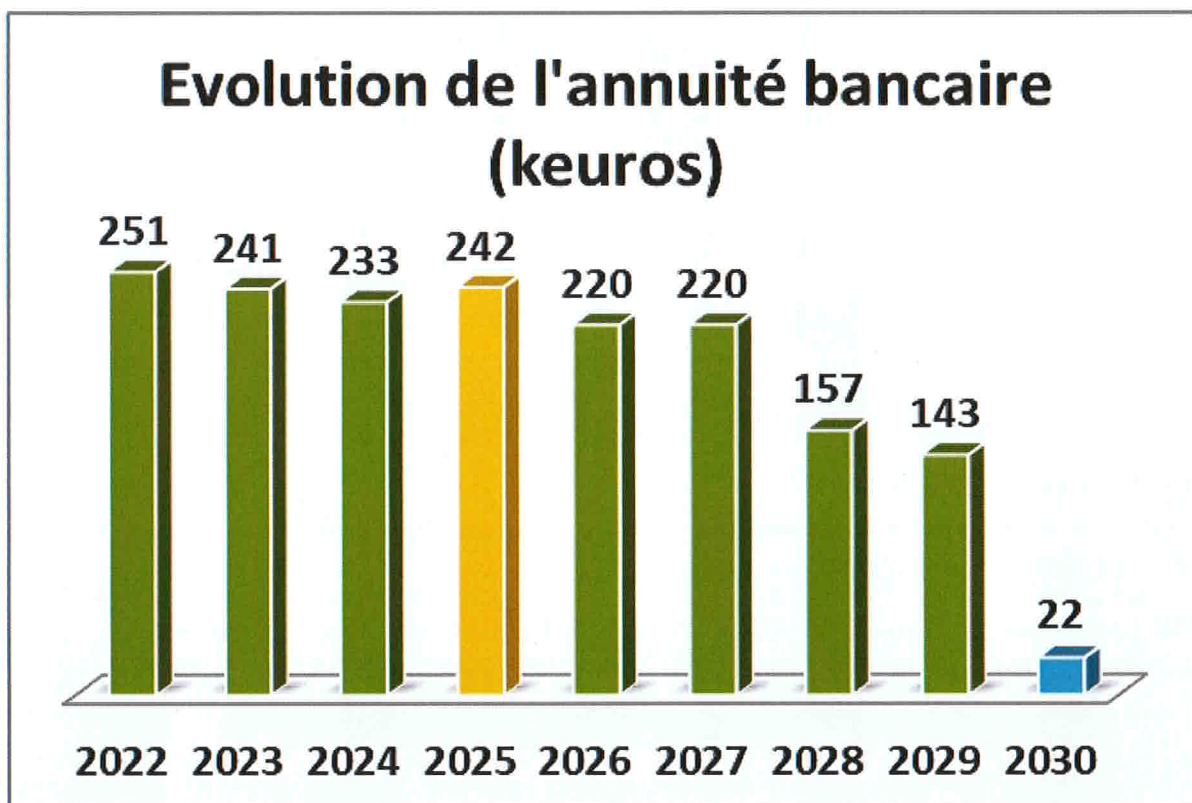
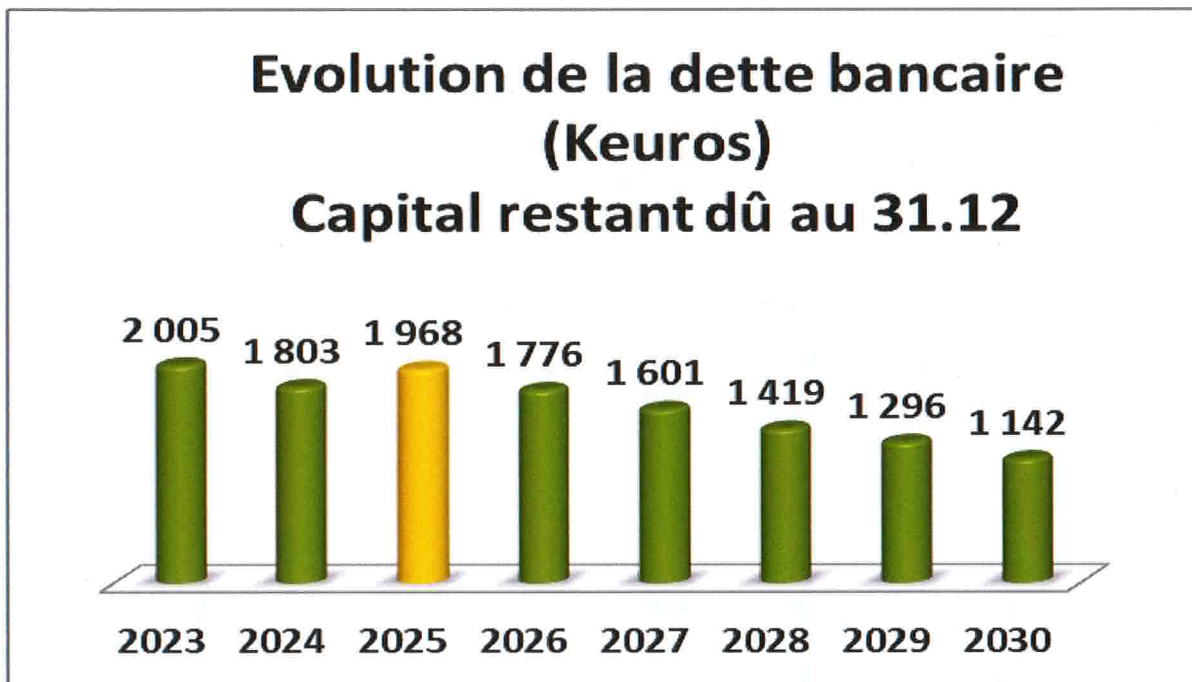
Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'investissement. (Capacité réelle de la commune à investir sans emprunter)

	2022	2023	2024	2025
Epargne NETTE	845 321	892 637	904 829	1 121 053

La commune dégage à la fois une CAF élevée et une épargne nette positive traduisant une situation financière saine.

### **2.5.3 – Endettement de la commune**

La commune de Mazères reste peu endettée au vu de ses opérations d'investissements. Elle a un encours de dette d'un montant de 1 968 286€ au 31.12.2025.



La dette est exclusivement liée au financement de projets structurels.

Ratio capacité de remboursement\*:  $1\,968\,000\text{€} / 1\,347\,000\text{€} = 1,46$  ans.

Concrètement la commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en un an et demi grâce à son épargne annuelle

**⚠** \* capacité de remboursement de la dette inférieure à cinq ans constitue un indicateur de bonne santé financière.

## **2-6 LA FISCALITÉ DIRECTE**

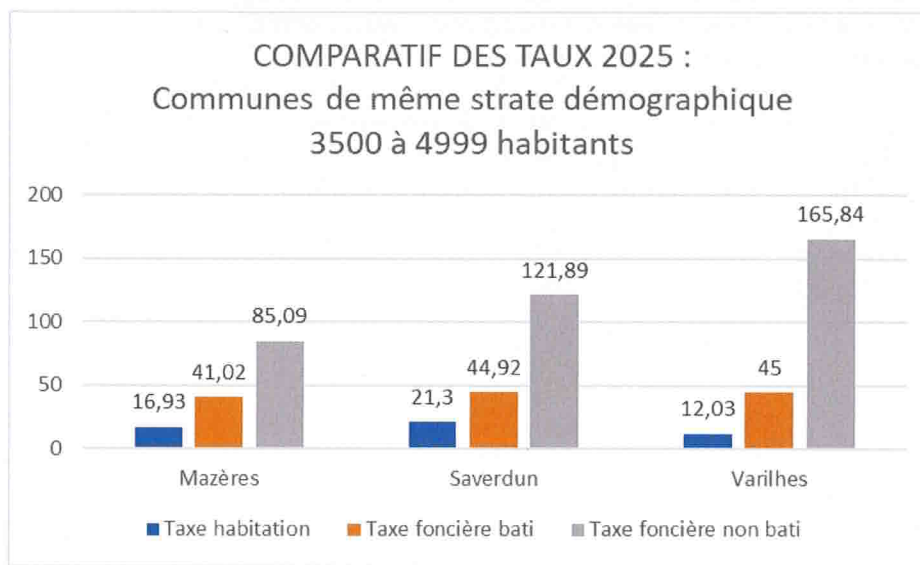
Correspond aux impôts payés directement par le contribuable (ménages et entreprises) au profit de la commune. C'est une recette, les taux sont votés par le conseil municipal (TFPB, TFPNB principalement).

### **2.6.1 – Evolution des bases**

La commune continue à travailler sur la classification des biens immobiliers et sur les éléments de confort (chauffage, assainissement, déclaration de piscine) afin d'ajuster et de revaloriser si besoin les bases fiscales mais aussi afin d'assurer une équité fiscale.

En 2026 l'évolution sera de +0,8%.

### **2.6.2 – Nos taux d'imposition : rappelons la politique de taux de la commune.**



Nos taux communaux se situent à un niveau modéré au regard des communes de la même strate.

### **2.6.3 Prochains projets de la Commune**

Les orientations de la commune s'appuieront sur les besoins identifiés en matière de cadre de vie, de services à la population et de préservation du patrimoine en lien avec l'évolution de la population. La sobriété énergétique, l'attractivité du centre bourg devraient guider nos projets.

Ces orientations seront conditionnées aux capacités financières de la commune, à la mobilisation des co-financeurs et au phasage des opérations afin de limiter l'endettement et de préserver nos marges de manœuvres.

Les principaux projets de la commune :

- Sécurisation des berges de l'Hers, rive gauche
- Aménagement quai des Tourelles
- Aménagement du musée Ardouin
- Liaison cyclable (école, collège, Garaoutou)
  
- Poursuite projet RHI THIRORI
- Acquisition terrain DUSSEY (aménagements)
- Marché global de performances énergétiques
  - Ecole élémentaire
  - Ecole maternelle

## **2-7 – BUDGET ANNEXE**

La commune ne détient plus qu'un seul budget annexe, il s'agit du budget annexe du lotissement habitations.

Prix de vente moyen d'un lot : 28 000€.

3 lots supplémentaires ont été vendus sur l'exercice 2025,

Il reste à ce jour 3 lots à la vente.

## **III. CONCLUSION**

La commune dispose d'une situation financière saine, construite dans la durée grâce à une gestion sobre et responsable sans jamais vivre aux dépens de nos moyens.

L'auto financement dégagé grâce à ces efforts nous permet d'être dans une situation moins fragile que celles d'autres collectivités.

Pour autant, cela ne doit pas conduire à un excès de confiance, car le contexte national est incertain, marqué par la dégradation des comptes publics et l'absence probables de réformes structurelles jusqu'aux élections présidentielles de 2027.

Cette situation impose de poursuivre la même exigence de rigueur et d'anticiper pour sécuriser nos équilibres financiers.

*Géraldine PONS  
1<sup>er</sup> adjointe*